



REGLEMENT DE LA RANDO ET COURSE NATURE DES ETANGS



Article 1 :

L'épreuve est une organisation d'Esprit Sauvignoise, section VTT et Trail du CLAS (Culture Loisirs Animation Sauvigny les Bois).

L'association est couverte, conformément à la loi, par une assurance souscrite auprès de la compagnie MAIF. A titre individuel, chaque concurrent doit être en possession d'une assurance couvrant leurs dommages corporels.

Article 2 : Date et lieux

L'épreuve se déroule le **dimanche 08 juillet 2018**.

Le départ et l'arrivée se situent à **l'étang des Roses** à Sauvigny les Bois (58160).

Le retrait des dossards et les inscriptions seront au stade de foot, Route du lavoir à Sauvigny les Bois (58160), le jour de l'épreuve, à partir de 7 h 45.

Des sanitaires et douches sont mis à disposition des concurrents au stade de foot.

Article 3 : Inscriptions et tarifs

Télécharger le bulletin d'inscription sur le site internet d'Esprit Sauvignoise :

http://club.quomodo.com/esprit_sauvignoise

Retourner ce bulletin par mail ou par voie postale avant le jeudi 5 juillet 2018.

Engagement à renvoyer à marcelin.cuniere@free.fr

ou chez Marcelin Cunière 13 route de Tracy 58160 Sauvigny les Bois

Renseignements au 03.86.23.14.25



Le tarif des épreuves est fixé pour les coureurs à pied à :

- Circuit de 5 et 11 km : 6 euros (+2 euros supplémentaires si inscription le jour de l'épreuve)
- Circuit de 22 km : 8 euros (+2 euros supplémentaires si inscription le jour de l'épreuve)



Le tarif des épreuves est fixé pour les randonneurs et marcheurs nordiques à :

- Circuit de 11 km : 6 euros (+2 euros supplémentaires si inscription le jour de l'épreuve)

Le port du dossard est obligatoire et doit être visible sur chaque compétiteur, pour les épreuves chronométrées.

Article 4 : Epreuves et catégories

Les circuits sont ouverts aux randonneurs, marcheurs nordiques et coureurs à pied comme suit :

† **Circuit de 5 km** ouvert à partir de la catégorie minimale (années 2003-2004) pour les coureurs à pied.
Départ à 9 h 30.

† **Circuit de 11 km** ouvert à partir de la catégorie cadet (années 2001-2002) pour les coureurs à pied et ouvert à tous pour les randonneurs et marcheurs nordiques
Départ à 9 h 10 pour les coureurs à pied.
Départ à 9 h 12 pour les randonneurs (sans classement) et marcheurs nordiques.

† **Circuit de 22 km** (2 boucles de 11 km) ouvert à partir de la catégorie junior (années 1999-2000)
Départ à 9 h 10 pour les coureurs à pied.

Le briefing de chaque course aura lieu 10 minutes avant le départ de chacune.

Article 5 : Certificat médical

† Aucun certificat médical n'est exigé pour les randonneurs sur l'épreuve non chronométrée (11 km).

† Au regard de l'article L-231-3 du code de sport, les coureurs à pied et les marcheurs nordiques compétiteurs doivent être :

- Soit titulaires d'une licence délivrée par la FFA, FSGT, fédération de triathlon, et l'UFOLEP.
- Soit titulaires d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied ou à la marche nordique en compétition, datant de moins d'un an.

Le document ou sa photocopie sera gardé par l'organisateur.

Article 6 : Récompenses

Chaque participant recevra un lot lors du retrait de son dossard au stade de foot.

La cérémonie des récompenses aura lieu à l'étang des Roses à partir de 11 h 30.

Article 7 : Sécurité balisage et ravitaillement

- Les concurrents suivront les circuits fléchés et balisés. Toute forme de fraude conduira à la disqualification du concurrent. Des signaleurs seront présents sur les parcours.

- Plusieurs ravitaillements seront proposés sur les circuits des 11 et 22 km.

Un ravitaillement à l'arrivée sera proposé à tous les concurrents.

Article 8 : Respect des propriétés privées

Chaque concurrent s'engage à respecter les lieux traversés en ayant une attitude citoyenne et éco-responsable. Certaines parcelles empruntées sont privées et le passage est uniquement autorisé le jour de l'épreuve.

Article 9 : Droit à l'image

Chaque concurrent, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément l'association CLAS à utiliser les images, sur tout type de support médias sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion de la Course Nature des Etangs. Cette autorisation est valable sur toutes les publications internes (CLAS) ou externes (communication, presse, réseaux sociaux, sites internet sportifs...).

Article 10 : Abandon

Tout abandon doit être accompagné de la remise du dossard à l'organisateur.

Article 11 : Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure ou d'intempéries, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Les concurrents en seraient alors avisés par tous les moyens de communication mis à sa disposition.

Article 12 : Acceptation et modification du règlement

Le dépôt ou l'envoi d'un bulletin d'engagement signifie que le participant engagé a pris connaissance de ce règlement, l'accepte et s'engage à le respecter.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de l'épreuve. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site (http://club.quomodo.com/esprit_sauvignoise) et sera affichée le jour de l'épreuve.